



## Déclaration liminaire unitaire CAPD du 10 mars 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les organisations syndicales ici présentes, soucieuses de ne pas allonger les délais de publication de la Circulaire Temps partiel et du Mémento Mouvement, ont décidé d'unir leurs voix pour pointer l'inutilité de la convocation de cette instance supplémentaire pour valider ces deux documents, sauf si vous envisagez de prendre en compte certaines de nos propositions en faveur des personnels. Vous avez pris la responsabilité de mettre en place cette CAPD aujourd'hui pour évoquer deux textes déjà discutés à plusieurs reprises en groupe de travail. Des remarques ont été apportées lors ces rencontres successives, certaines étant retenues, d'autres pas et ce malgré nos argumentations.

En parallèle et depuis plusieurs semaines, les personnels sont en attente de ces circulaires qui vont façonner leurs conditions de travail pour la prochaine année scolaire. Il est donc essentiel que les opérations se déroulent dans un calendrier épargné de lourdeurs administratives qui ralentissent la publication des règles ! Sauf dans le cas où vous envisageriez d'apporter une évolution plus favorable aux personnels, nous vous demandons de ne pas multiplier les instances et nous souhaitons revenir à des pratiques simplifiées de parution des circulaires discutées en groupe de travail.

Conformément à la réglementation, nous exigeons que les documents de travail nous soient transmis 8 jours avant les instances et non la veille à 20h50.

Nous nous opposons à la convocation de ces instances durant les congés scolaires et demandons le report du groupe de travail fixé le 7 avril, et que la CAPD se tienne à la date initialement prévue du jeudi 17 mars.

A cet égard, nous considérons qu'il est peu respectueux, des personnels et de la question travaillée, de réunir un groupe de travail CTSD à 18h00 le lundi 14 mars. Au regard de l'importance de ce dossier, nous vous demandons de bien vouloir déplacer ce groupe à une date et un horaire permettant un réel travail.

Soyez assuré, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de notre attachement au paritarisme et au bon fonctionnement des instances.